

24 oct 2014 -00:22

Conseil des ministres du 23 octobre 2014

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 23 octobre 2014 au 16 rue de la Loi sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

23 oct 2014 -20:16

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2014](#)

Installation du Gouvernement

A l'occasion de la mise en place du Gouvernement, le Conseil des ministres a procédé à une série de désignations.

Membres du Cabinet restreint :

- Charles Michel
- Kris Peeters
- Jan Jambon
- Alexander De Croo
- Didier Reynders

Membres du Gouvernement chargés des relations avec le Parlement :

- Willy Borsus
- Pieter De Crem

Membres du Comité de concertation :

- Charles Michel
- Kris Peeters
- Jan Jambon
- Alexander De Croo
- Didier Reynders
- Willy Borsus

Membres du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité :

- Charles Michel
- Kris Peeters
- Jan Jambon
- Alexander De Croo

- Didier Reynders
- Koen Geens
- Steven Vandeput

Membres du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale :

- Charles Michel
- Kris Peeters
- Jan Jambon
- Didier Reynders
- Hervé Jamar
- Koen Geens
- Maggie De Block
- Johan Van Overtveldt
- Willy Borsus
- Bart Tommelein
- Elke Sleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

24 oct 2014 -00:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2014](#)

Compétences des membres du Gouvernement

Le Conseil des ministres a approuvé la répartition des compétences entre les membres du Gouvernement.

Charles Michel, Premier ministre

Compétences principales :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Centre pour la cybersécurité Belgique

Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur

Compétence principale Emploi : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Compétences supplémentaires Emploi :

- Tutelle sur :
 - Office national des vacances annuelles (ONVA)
 - Office national de l'emploi (ONEM)
 - Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC)
- Tutelle conjointe avec la ministre des Affaires sociales : Office national de sécurité sociale (ONSS)
- Tutelle conjointe avec le ministre des Pensions, le ministre de l'Intérieur et la ministre des Affaires sociales : Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)

Compétences principales Economie et Consommateurs :

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (à l'exception de la direction générale Politique des PME, de la direction Energie et la direction générale Réglementation économique, section Télécommunications et Société de l'Information)
- Consommateurs

- Assurances et produits et services financiers
- Politique de prix dont l'Observatoire des prix
- Compétence conjointe avec le ministre des Finances et le ministre des Pensions (protocole à conclure) : Financial Services and Markets Authority (FSMA)
- Prestation du service universel en matière de poste
- Office national du Dueroire : tutelle conjointe avec le ministre des Finances et le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur

Compétences du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur

Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes villes et de la Régie des bâtiments

Compétence principale : SPF Intérieur

Compétences supplémentaires :

- Suivi des Accords de Schengen (conjointement avec le ministre de la Justice, en fonction des compétences respectives, présidence à tour de rôle entre les deux ministres)
- Compétence conjointe avec le ministre des Finances : SA ASTRID
- Tutelle conjointe avec le ministre des Pensions, la ministre des Affaires sociales et le ministre de l'Emploi : Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)
- SPP Intégration et Economie sociale, Lutte contre la pauvreté : Politique des grandes villes
- Régie des bâtiments

Compétences du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique et de la Poste

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement : direction générale Coopération au Développement
- Direction générale Réglementation économique - Section Télécommunications et Société de l'Information, du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- SPF Technologie de l'Information et de la Communication
- Belgacom et bpost
- Télécommunications, y compris l'Institut belge de la poste et des télécommunications (IBPT)

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, à l'exception de la direction générale Coopération au développement et B3.2 - Agence pour le Commerce extérieur, Chambres de commerce, de la direction générale Affaires bilatérales
- Organisation mondiale de commerce
- Prévention des conflits
- Tutelle sur "Beliris" et sur l'accord de coopération "Beliris"
- Institutions culturelles fédérales

Hervé Jamar, ministre du Budget, chargé de la Loterie nationale

- SPF Budget et Contrôle de la gestion
- Loterie nationale

Koen Geens, ministre de la Justice

Compétence principale : SPF Justice (droit pénal social et droit des sociétés relèvent du SPF Justice)

Compétence supplémentaire : suivi des Accords de Schengen (conjointement avec le ministre de l'Intérieur, en fonction des compétences respectives, présidence à tour de rôle entre les deux ministres)

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Compétences principales :

- SPF Sécurité sociale (à l'exception de la direction générale Indépendants et de la direction générale Personnes handicapées)
- SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (à l'exception de la direction générale Environnement)
- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) : protocole avec le ministre de l'Agriculture

Compétences supplémentaires :

- Tutelle sur :
 - Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)

- Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM)
- Office de contrôle des mutualités et des Unions nationales de mutualités (OCM)
- Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)
- Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS)
- Fonds des maladies professionnelles (FMP)
- Fonds des accidents du travail (FAT)
- Famifed
- Plate-forme ehealth

- Tutelle conjointe avec le ministre des Pensions : Office de sécurité sociale d'Outre-Mer (OSSOM)
- Tutelle conjointe avec le ministre de l'Emploi : Office national de sécurité sociale (ONSS)
- Tutelle conjointe avec le ministre des Pensions, le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Emploi : Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)

Compétences du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions

Compétence principale : Pensions (sauf pensions des indépendants – protocole avec le ministre des Indépendants pour l'exécution des pensions mixtes)

Compétences supplémentaires :

- Tutelle sur :
 - Office national des pensions (ONP)
 - Service des pensions des Services publics (SdPSP)
- Tutelle conjointe avec la ministre des Affaires sociales : Office de sécurité sociale d'Outre-Mer (OSSOM)
- Tutelle conjointe avec le ministre de l'Intérieur, la ministre des Affaires sociales et le ministre de l'Emploi : Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL)
- Compétence conjointe avec le ministre de l'Economie et des Consommateurs et le ministre des Finances (protocole à conclure) : Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Johan Van Overtveldt, ministre des Finances

Compétence principale : SPF Finances

Compétences supplémentaires :

- Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI)
- Tutelle conjointe avec le ministre de l'Economie et le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur : Office national du Ducroire
- Compétence conjointe avec le ministre de l'Intérieur : SA ASTRID
- Compétence conjointe avec le ministre de l'Economie et des Consommateurs et le ministre des Pensions (protocole à conclure) : Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Compétences de la secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale, et à la Politique scientifique

Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (direction générale Politique des PME)
- Agriculture (coordination européenne)
- Sécurité alimentaire :
 - Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) en faisant appel à la direction générale 4 - Alimentation, Animaux et Végétaux en ce qui concerne l'Agence - protocole avec la ministre de la Santé publique
 - CERVA
- Statut social des indépendants (y compris les pensions - protocole avec le ministre des Pensions pour l'exécution des pensions mixtes) : direction générale Indépendants du SPF Sécurité sociale
- Tutelle sur l'Institut national d'assurances sociales pour les travailleurs indépendants (INASTI)
- Bureau d'intervention et de restitution belge (BIRB)
- Intégration sociale : SPP Intégration et Economie sociale, Lutte contre la pauvreté (à l'exception de la Lutte contre la pauvreté et de la Politique des grandes villes)

Marie-Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable

- Energie : direction générale Energie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Environnement : direction générale Environnement du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne

alimentaire et Environnement (y compris le protocole de Kyoto), à l'exception du milieu marin

- Développement durable : tutelle sur l'Institut fédéral pour le développement durable

Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique

- Ministère de la Défense
- Victimes de la guerre
- SPF Personnel & Organisation

Jacqueline Galant, ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges

- Mobilité : SPF Mobilité, à l'exception de la mobilité maritime et « Beliris »
- Belgocontrol
- SNCB et Infrabel

Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du Commerce extérieur

- Autorité sur le service B3.2 – Agence pour le commerce extérieur, Chambres de commerce, de la direction générale Affaires bilatérales du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Compétent pour :

- Office national du Ducroire : tutelle conjointe avec le ministre des Finances et le ministre de l'Economie
- Finexpo
- Agence pour le commerce extérieur

Bart Tommelein, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

- Autorité sur le Service d'information et recherche sociale
- Mobilité maritime et Milieu marin, y compris la politique en matière de permis et autorisations à l'exploitation des infrastructures d'énergies renouvelables en Mer du Nord
- Législation en matière de protection de la vie privée
- Co-présidence du comité ministériel et du collège pour la Lutte contre la fraude fiscale et sociale

Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale, et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances

- Lutte contre la pauvreté : SPP Intégration et Economie sociale, Lutte contre la pauvreté
- Egalité des chances :
 - Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains
 - Fonds d'impulsion politique de l'immigration
 - Institut national de l'égalité des femmes et des hommes
 - Dialogue interculturel
- Personnes handicapées : autorité sur la direction générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale
- Autorité sur l'administration générale de la Lutte contre la fraude fiscale du SPF Finances
- Co-présidence du comité ministériel et du collège pour la Lutte contre la fraude fiscale et sociale
- SPP Politique scientifique

Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

- Politique de Migration et d'Asile : SPF Intérieur (direction générale Office des étrangers)
- Tutelle sur :
 - Office des étrangers
 - Commissariat général aux réfugiés et apatrides
 - Conseil du contentieux des étrangers
 - Fedasil
- Tutelle sur l'Agence pour la Simplification administrative (ASA)



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>



23 oct 2014 -20:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2014](#)

Circulaire relative à la prudence budgétaire

Sur proposition du ministre du Budget Hervé Jamar, le Conseil des ministres a approuvé le projet de circulaire relative à la prudence budgétaire jusqu'à la fin de l'année 2014.

Ce projet de circulaire vise à limiter les dépenses en n'autorisant que les dépenses présentant un caractère obligatoire ou inéluctable :

- les dépenses obligatoires sont celles pour lesquelles le service fait a été certifié au cours de l'exercice précédent et dont le paiement n'est pas intervenu, ainsi que celles pour lesquelles l'engagement est intervenu en 2014 et qui seront facturées en 2014
- les dépenses inéluctables sont celles qui ne sont pas engagées sur des années antérieures mais qui le seront de manière certaine sur l'exercice concerné pour un volume de crédits d'engagement et de crédits de liquidation à déterminer

Toute nouvelle dépense, à charge d'un crédit d'engagement ou à charge d'un crédit de liquidation, d'un montant supérieur à 31.000 euros TVA comprise devra faire l'objet d'un avis de l'Inspection des finances, qui vérifiera le caractère obligatoire ou inéluctable.

Toute nouvelle dépense d'un montant supérieur à 85.000 euros hors TVA devra faire l'objet d'un accord du ministre du Budget, après avis de l'Inspection des Finances sur le caractère obligatoire ou inéluctable.

Cette circulaire vise à remplacer les circulaires du 17 janvier 2014 relative au mécanisme renforcé de prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2014, du 30 avril 2014 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires prudentes et courantes et du 10 septembre 2014 contenant des dispositions transitoires de restriction.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>